

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE

DECISION DU PRESIDENT

N°2026/72 – Signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit des équipements de football du Centre Sportif intercommunal ActiSport à Saint-Didier-sur-Chalaronne avec la Classe en 8 de Saint-Didier-sur-Chalaronne

Le Président de la Communauté Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Publiques,

Vu l'article L.2125-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°2026/04/14/23 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 donnant délégation au Président lui permettant, après avis d'un Vice-Président ou d'une commission, ou le cas échéant du bureau, de signer les conventions de mise à disposition précaire et à titre gratuit des équipements sportifs aux associations,

Vu la demande de la Classe en 8 de Saint-Didier-sur-Chalaronne d'utiliser les équipements de football du Centre Sportif Intercommunal ActiSport à Saint-Didier-sur-Chalaronne du vendredi 28 août 2026 à 17h00 au dimanche 30 août 2026 à 12h00,

Vu l'avis favorable du vice-président en charge de la commission Vie sportive, Vie associative et Vie culturelle du 29 juillet 2026,

Vu la convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit des équipements de football du Centre Sportif Intercommunal ActiSport à Saint-Didier-sur-Chalaronne avec la Classe en 8 de Saint-Didier-sur-Chalaronne,

DECIDE

Article 1 :

La mise à disposition à titre gratuit des équipements de Centre Sportif ActiSport à Saint-Didier-sur-Chalaronne est autorisée à la Classe en 8 de Saint-Didier-sur-Chalaronne du vendredi 28 août 2026 à 17h au dimanche 30 août 2026 à 12h00, selon les modalités définies dans la convention. L'association assure la fermeture de l'équipement sous son entière responsabilité.

Article 2 :

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à M. le Préfet de l'Ain et notifiée à la Présidente de la Classe en 8 de Saint-Didier-sur-Chalaronne.

Fait à MONTCEAUX, le 29 juillet 2026

Le Président,
Renaud DUMAY

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le
Et de la notification le
Le Président,
Renaud DUMAY